

Le CRPF Midi-Pyrénées

Un statut

Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées est un établissement public à caractère administratif. Il est en quelque sorte l'équivalent des Chambres d'Agriculture pour tous les propriétaires forestiers.

Son Conseil d'Administration est constitué par des propriétaires forestiers, élus tous les 6 ans par tous les propriétaires forestiers de 4 ha et plus de la région Midi-Pyrénées, sur chaque département.

C'est ainsi que 15 propriétaires forestiers, assistés de leurs suppléants, siègent au Conseil d'Administration de l'établissement et ont pour mission d'orienter son action et approuver ses dépenses.

Ses missions

Ses domaines d'intervention sont définis par la loi forestière, les grands axes ou domaines d'activités et leurs poids relatifs sont donnés par le Conseil d'Administration.

Il est l'organisme en charge d'accompagner le développement de la forêt privée sur la région Midi-Pyrénées en cohérence avec les autres acteurs de cette dernière, c'est-à-dire les syndicats de propriétaires forestiers et les coopératives forestières.

Dans ce cadre, ses principaux domaines d'activités sont :

- L'accompagnement de la gestion forestière

Il fixe les grandes orientations de gestion que les propriétaires privés mettent en application au sein des documents de gestion qu'ils réalisent conformément à la loi forestière, dès qu'ils possèdent plus de 25 hectares de façon obligatoire ou, facultativement, dès 10 hectares.

Ce document est appelé Plan Simple de Gestion (voir fiche descriptive). Il élabore un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles auquel tout propriétaire peut librement adhérer pour bénéficier d'une présomption de bonne gestion de sa forêt ou de ses bois.

Il est donc au service de tout propriétaire gratuitement. Son action s'oriente prioritairement là où elle permet d'avoir un effet significatif sur la gestion des forêts.

- La vulgarisation de techniques sylvicoles et notamment de sylviculture dynamique pour gérer, dans la pérennité, du bois de qualité

Ses personnels mettant en place de nombreuses parcelles de démonstration et d'expérimentation pour suivre sur le moyen terme les options de gestion préconisées et imaginer leur réalisation auprès des propriétaires. C'est un réseau d'environ 300 parcelles réparties sur toute la région Midi-Pyrénées qui est à la disposition de la forêt privée chez les propriétaires privés.

Ce réseau sert d'appui aux réunions d'information ou aux sessions de formation que le CRPF propose à tous les propriétaires (dates et thèmes sur le site), soit du fait d'une démarche volontaire de leur part, soit par des invitations ciblées transmises à leur domicile.

Il accompagne dans ces démarches permanentes d'innovation en matière de gestion forestière des groupes de propriétaires au sein de Centre d'Etudes Techniques et Economiques Forestiers

(CETEF) groupe de réflexions appliquées et pragmatiques de sylviculteurs réalisant dans leur propre forêt des interventions s'apparentant à du pré-développement.

- Référent technique de la forêt privée

Il apporte son soutien technique aux propriétaires forestiers dans tous les domaines où la gestion forestière est concernée. Il conduit des études spécifiques permettant de répondre de façon concrète aux sollicitations économiques, environnementales et sociales auxquelles sont soumis les propriétaires comme par exemple :

- gestion forestière dans le cadre de la directive Habitat Natura 2000
- protection de la forêt et suivi de sa santé et sa vitalité au sein du Département Santé des Forêts du Ministère de l'Agriculture
- les aménités forestières, réalité ou utopie, pour une meilleure prise en compte de la propriété privée

- Soutien et promoteur de la forêt et de ses rôles dans le développement des territoires et leur aménagement

Co-initiateur au sein des acteurs de la forêt privée régionale d'une démarche territoriale visant à rendre à la forêt le rôle qu'elle doit avoir dans l'aménagement du territoire au travers la mise en œuvre d'un nouvel outil : le Plan de Développement de Massif. Il se déchaînera par la mise en œuvre concrète d'actions touchant aussi bien le foncier forestier, la desserte de la forêt, la gestion durable, la mobilisation de bois, la pérennisation d'emplois en milieu rural. Il permettra la prise de conscience par les élus et le grand public que cet espace, souvent considéré comme naturel, n'est ce qu'il est que grâce à l'action de propriétaires qui de plus en plus nombreux s'engageront dans une démarche de certification durable de leur gestion.

Son équipe et son fonctionnement

Une équipe de techniques positionnée sur toute la région composée de :

Un directeur, un directeur adjoint, 5 ingénieurs, 4 administratifs et 13 techniciens basés au siège sur l'agglomération toulousaine et dans les 8 antennes départementales situées dans les préfectures ou sous-préfectures de chaque département.

Une équipe de 24 personnes au service de la forêt privée et de tous les propriétaires privés de la région.

Son budget annuel est de l'ordre de 2 310 000 €. La plus grande part vient de l'Etat et des propriétaires fonciers à travers l'impôt foncier sur le foncier forestier prélevé par les Chambres d'Agriculture, il est également accompagné financièrement par le Conseil Régional et les Conseils Généraux pour des actions générales ou spécifiques.

Etat (Ministère en charge de l'Agriculture)	45 %
Impôt foncier par Chambre d'agriculture	25 %
Financements locaux (région, département)	30 %

Ses partenaires

Pour conduire à bien les missions qui lui sont dévolues le CRPF travaille en concertation avec :

- Les administrations régionales :
DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt)et son service de la forêt et du Bois
DIREN (Direction Régionale de l'Environnement)
- Les administrations départementales du Ministère de l'Agriculture (DDAF)
- Les Chambres d'Agriculture
- Les Maires, les conseillers régionaux et généraux ainsi que les services associés
- Les professionnels de la filière bois
 - les syndicats de propriétaires forestiers
 - la coopération forestière
 - les pépiniéristes et entrepreneurs de travaux forestiers
 - les exploitants forestiers et les scieurs
 - les industries lourdes du bois (papier, panneaux)
 - l'O.N.F
 - l'Interprofession de la filière bois
- Les organismes de recherche développement : IDF, INRA, CEMAGREF, AFOCEL
- Les associations de protection de la nature

Auzeville- Tolosane, le 1 juillet 2004